

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 140 (1995)
Heft: 12

Artikel: Quelques questions au commandant du premier corps : entretien
Autor: Langendorf, Jean-Jacques / Abt, Jean
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-345596>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Quelques questions au commandant du premier corps

Les éditions Georg de Genève, en collaboration avec le *Journal de Genève et Gazette de Lausanne*, osent publier des ouvrages axés sur la politique de sécurité de la Suisse et sa défense militaire¹ ou sur l'histoire militaire. Sous le titre *Armée 2001. Le futur de la défense nationale suisse*², elles sortaient en août dernier une quinzaine de contributions, entre autres « Etats-nations et nations partisans » (Jean Girard), « Neutralité et sécurité » (Jean-Pierre Colin), « Entre la réforme et le conservatisme » (Daniel Heller), « L'armée et son peuple. L'automne des amours » (Gérard Benz), « Le nouvel uniforme du commissaire Poterat » (Jean-Claude Favez).

« Combien coûte la défense nationale en Suisse ? », la synthèse de deux économistes, Alain Schoenenberger et Florencio Artigot, semble le seul essai véritablement critiquable, parce que ses deux auteurs trouvent le moyen de prendre comme référence 1994, la dernière année de l'Armée 61, et pas les données vraisemblables dues à la réforme Armée 95, ce qui empêche de faire apparaître de réelles baisses des coûts !

L'ouvrage commence par une longue interview du commandant de corps Jean Abt, dont nous reprenons quelques passages significatifs. (Rédaction)

Jean-Jacques Langendorf : Dans le cas d'une menace terroriste ou d'une catastrophe constituant un danger direct pour notre pays et se produisant chez un de nos voisins, qui se montre incapable de l'affronter, dans quelle mesure une intervention de l'armée, avec l'accord du gouvernement concerné, pourrait-elle avoir lieu ?

Cdt C Jean Abt : (...) C'est théoriquement envisageable. (...) Si l'origine du danger se trouve à l'étranger, l'appréciation nous montrera quelles dispositions utiles doivent être prises, par nos voisins et par nous. Mais l'Etat voisin est un Etat souverain. Si nous lui proposons d'intervenir par-

ce qu'il y aurait une menace terroriste venant de son territoire en direction du nôtre, nous devrions aussi admettre une situation inverse. Il y a donc une notion de réciprocité que nous devrions accepter d'emblée. Toutefois, nous n'en sommes pas là. Il n'y a pas eu de discussions en ce sens. Je crois qu'il faudra beaucoup de temps pour en arriver à des conclusions.

Il est nécessaire cependant que nous en parlions avec nos voisins, que nous ayons des échanges, et pas seulement au niveau diplomatique, avec nos homologues des pays voisins. Entre militaires par exemple (...). Pour des pays, di-

rectement confrontés au phénomène nouveau du crime organisé, il est nécessaire que tous les organes concernés puissent se rencontrer, polices, gardes-frontière et militaires. (...) le statut de neutralité n'empêche pas des démarches, des échanges de vue.

J.-J. L. : Le terrorisme d'Etat, pratiqué sur une grande échelle comme arme de guerre totale, semble une perspective envisageable en Europe. Pensez-vous que l'armée dispose des moyens requis pour affronter ce genre de menace ?

J.A. : (...) Les forces concernées en priorité sont les

¹ Entre autres, F/A-18, le vrai débat (1993).

² Les commandes sont à passer au colonel Hervé de Weck, rédacteur en chef de la RMS, rue Saint-Michel 7, 2900 Porrentruy ou par fax au numéro 066/66 29 74, les éditions Georg attribuant à la revue une commission pour chaque commande obtenue par son intermédiaire.

forces de police. Or, les polices sont des forces cantonales et le respect du fédéralisme fait que chaque canton agit pour soi. S'il n'est plus en mesure de remplir ses missions, il peut, grâce au concordat intercantonal, faire appel aux forces de police des cantons voisins. (...) Cette collaboration devient effective parfois, par exemple à Genève, en janvier 1994, lors de la rencontre Clinton-Assad.

Lorsque cela ne suffit pas, le canton concerné fait appel à la Confédération, de manière à ce que des forces militaires soient mises à sa disposition. On applique ainsi le principe de la (...) subsidiarité. Mais évidemment, mobiliser des troupes prend du temps. Les instruire et les amener à un niveau d'engagement convenable, en prend encore davantage. (...)

Armée 95 introduit un régiment territorial, c'est-à-dire un régiment d'infanterie, composé et instruit de telle manière que les bataillons de fusiliers et sections de grenadiers soient spécifiquement entraînés, préparés à intervenir dans des missions de garde, de sûreté, de maintien de l'ordre, de protection d'installations sensibles. De surcroît, ces unités pourront offrir des services d'assistance. (...)

De plus, nous disposons, au niveau de l'armée d'un bataillon de police militaire, composé d'hommes déjà formés professionnelle-

ment, et préparés à remplir des missions spécifiques. (...)

J.-J. L. : Des 350 missiles de croisière Tomahawk lancés durant la guerre du Golfe, 80 % atteignirent leur cible avec la plus grande précision pour les détruire à 55 %, alors que la plupart du temps ces derniers étaient fortement protégés. Vu l'efficacité des missiles anti-radar, les stations fixes en train d'émettre constituent des objectifs d'une extrême vulnérabilité. (...) C'est ici que se pose, à nouveau, la question de la collaboration avec des organismes militaires étrangers.

J.A. : (...) D'abord nous sommes en état de faiblesse face à ces moyens depuis toujours et, peut-être, pour longtemps encore. (...) Naturellement, on peut envisager une collaboration « technique » (...). L'OTAN fonctionne, mais sur ces moyens-là, elle garde la haute main, c'est normal. Il faudrait vraiment des circonstances particulières pour que l'OTAN les engage au profit d'un pays étranger à l'Alliance. On l'a vu dans le conflit du Golfe. Quant à l'Union européenne, sur le plan militaire en particulier, elle est encore en devenir (...).

J'ajouterais toutefois que, si le statut de neutralité nous empêche de conclure un accord dès maintenant, il ne doit pas nous interdire d'envisager ces situations et ces problèmes, d'en discuter avec des partenaires

du temps de paix (...) Ce problème n'est pas exclusivement suisse. En fait, il concerne tous les Etats européens, qu'ils soient ou non membres de l'OTAN. (...) Cela pourrait-il se faire à travers le (...) Partenariat pour la paix ? Il n'est même pas nécessaire de passer par un projet spectaculaire. Ce qui est certain, c'est qu'un tel partenariat ne peut pas s'improviser d'un jour à l'autre, surtout dans une armée de milice. (...)

J.-J. L. : Dans une interview du printemps 1994, le conseiller fédéral Villiger déclare voir dans Armée 95 des éléments utiles pour une Armée 2000, voire 2005. Le Conseil fédéral considère-t-il cette réforme comme durable ?

J.A. : La réforme constitue un processus vraiment permanent, qui permet d'apporter, en fonction des besoins et des possibilités, les modifications nécessaires dans l'armement, l'organisation, la tactique. Par petites doses d'abord, parce que l'armée de milice, du fait de la brièveté des services, supporte mal des changements trop fréquents ou trop importants. Certes elle est capable de maîtriser la nouveauté, mais il lui faut du temps pour inscrire cela dans les habitudes. C'est pourquoi une réorganisation fondamentale, telle que la réforme Armée 95, ne peut décidément pas se répéter dans un trop proche avenir. (...)

Les efforts doivent tenir compte du degré de sécuri-



une situation de guerre et ne doit diminuer en rien l'aptitude des formations de combat. (...)

Le langage que nous devons utiliser, le message le mieux adapté, c'est la vérité, il faut parler vrai. Notre armée est un instrument de défense, et c'est donc de ce phénomène-là dont nous devons parler, sans crier « Au loup » inutilement, ni faire peur, ni peindre le diable sur la muraille. (...)

J.-J. L. : Un groupe de travail « Politique de sécurité après 1995 » (Schoch, Spilmann, Tschopp) propose une professionnalisation de l'armée, G. Plattner plaçant même pour une armée de métier de 50 000 hommes. Quelle est votre attitude à ce sujet ?

té ou d'insécurité de la situation internationale. (...) On ne saurait envisager nos restructurations en vase clos, en refusant de voir ce qui se passe au-delà des frontières. Il est nécessaire de vérifier en permanence la capacité de l'instrument militaire et ses possibilités d'adaptation. S'il devait s'avérer plus efficace de passer de l'organisation divisionnaire à une forme de « brigadisation » de l'armée, une restructuration pourrait alors s'imposer. (...)

Il me paraîtrait cependant déplacé d'annoncer, dès maintenant, une révision « à la baisse » à l'horizon 2000 ou 2005. Ce dont il s'agit dans l'immédiat, c'est de réussir Armée 95.

J.-J. L. : En tentant de rendre l'armée populaire, surtout auprès des jeunes, ne risque-t-on pas de la transformer en « bonne à tout faire de la nation » ?

J.A. : Je pense aussi que l'armée, instrument de défense, a pour fonction première de dissuader par sa capacité de combattre. (...) Il est cependant des situations critiques, en-dessous du seuil de la guerre, pouvant exiger la mobilisation de moyens militaires. Selon le principe de la subsidiarité, on a d'abord recours aux moyens civils spécialisés, ensuite seulement, aux moyens militaires. (...) Cette capacité d'engagement subsidiaire reste nécessaire. Elle répond aussi à des besoins liés à

J.A. : Chose curieuse, on en parle en Suisse, au moment où certains pays envisagent, eux, l'organisation d'une armée de milice. Plus sérieusement, revenons aux chiffres. Une armée de métier de 50 000 hommes, c'est trop ou trop peu !

Trop, parce que cela coûterait annuellement 5 milliards de salaires, à quoi il faudrait ajouter les dépenses d'équipement, d'armement, d'instruction. Trop, encore, parce que nous ne saurions que faire, à long terme, d'une armée permanente (...). Trop peu, d'autre part, parce que la situation pourrait exiger la mobilisation d'effectifs bien supérieurs, dont nous disposons à moindres frais dans le réservoir de l'armée

de milice et que l'armée de métier ne permettrait pas de constituer, d'équiper et d'instruire.

Dans notre cas, l'armée de métier n'est pas une bonne solution. Elle ne répond ni aux besoins, ni aux moyens, ni aux traditions du pays. (...)

La réduction des temps de service (...) aura vraisemblablement pour conséquence une diminution du niveau d'instruction des formations. Il faut en reconnaître le risque et chercher les meilleurs moyens d'y pallier. Une des conséquences (...) sera l'augmentation du temps nécessaire à la mise à niveau de l'instruction, en cas de mobilisation.

Quant à un corps de professionnels ou de semi-

professionnels, voire de volontaires accomplissant un service de longue durée, la solution ne doit pas être écartée a priori. Notre système est assez souple pour développer l'une ou l'autre de ces mesures (...). Il existe en effet, près de 10 000 professionnels (instructeurs, pilotes, gardes-fortifications, personnels des parcs automobiles, des arsenaux, des ateliers, des aérodromes militaires). (...) Il ne paraît cependant pas utile, dans l'état actuel des choses, de créer un nouveau corps de professionnels.

En dernière analyse, on peut dire que la situation internationale, certes perturbée et chargée de violence, nous permet d'entreprendre la réorganisation 95 sans menace immédiate.

Nul ne sait cependant à quelle vitesse des risques, auxquels nous nous serions habitués, pourraient tourner au cauchemar et nous précipiter dans une situation de crise. Il s'agit par conséquent, à travers la réforme et dans les meilleurs délais, d'atteindre un bon niveau de crédibilité par rapport aux missions de l'armée.

C'est un défi ! Cependant, l'engagement, l'exemple des instances et des commandements concernés, la volonté, l'intelligence et la discipline à tous les échelons permettront de réussir. Il le faut ³ !

**(Propos recueillis
par Jean-Jacques
Langendorf)**

³ Seul un extrait de l'entretien publié dans Armée 2001 étant repris dans la RMS, le cdt C Abt a légèrement modifié quelques-unes de ses réponses. Cependant le message reste identique...